

La Faculté de Droit, proposée par le Dr. Desrosiers ; réponse par M. Ed. Beauset, élève en Droit.

Les Dames, proposé par M. N. Valin ; réponse par M. Ths. Brennan.

La Presse, proposé par M. G. Lafontaine ; réponses par MM. J. A. N. Provencher, H. Beaugrand, L. O. David et A. Prieur.

Les Finales, proposée par le Dr. C. M. Filiatrault ; réponse par M. A. R. Marsolais.

Les Primaires, proposée par le Dr. N. Fafurd ; réponse par M. G. Chabot.

Ces diverses santés furent bues avec le plus grand entrain en même temps qu'avec une modération digne d'éloges.

Il était près d'une heure quand la joyeuse réunion se dispersa, tous se disant à revoir, à l'année prochaine.

Asile des aliénés de la Longue-Pointe.—Les révérendes sœurs de la Providence sont à faire les préparatifs nécessaires à la construction de quatre grands pavillons qui devront être annexés à la bâtisse principale de l'asile, ce qui augmente du double les dimensions de l'édifice actuel. Grâce à ces améliorations, les aliénés qui sont considérés comme furieux ou dangereux pourront être mieux séparés des autres patients. Actuellement, d'après le rapport du Dr Howard, il y a place pour 820 aliénés ; mais les additions précédentes sont faites en vue du nombre toujours croissant des demandes d'admission. Quand les travaux seront terminés, il y aura place pour deux mille malades.

Convention sanitaire.—La convention sanitaire s'est réunie à Québec le 31 janvier dernier. Étaient présents les maires et présidents des bureaux de santé de toutes les principales villes de la province, un grand nombre de membres de l'Assemblée Législative, des députés du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec etc. Des délégués ont été choisis et ont eu une entrevue de l'hon. premier ministre. Celui-ci leur a conseillé de préparer un projet de loi sanitaire, puis de s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet des bases à donner à une législature mutuelle, après quoi rapport serait fait à lui (M. Mousseau) et le projet soumis à la législature. Lors de la seconde lecture du *bill*, un comité nommé par la Convention se réunirait pour aider à l'élaboration de la loi. Les délégués se sont retirés satisfaits des promesses de l'hon. premier, et la convention s'étant de nouveau réunie, le comité suivant a été nommé dans le but de préparer le projet de loi et d'en presser l'adoption.

Les hons. Drs. Ross et DeBoucherville. Les hons. MM. Robertson, Mercier, Drs. Laberge, M.P.P., Cameron, M.P.P., Dubamel, M.P.P., Martel, M.P.P., Martin, M.P.P., Rinfret, M.P.P., Lavallée, M.P.P., Frégeau, M.P.P., le maire Langelier, les Drs. Marsden, Lemieux, Wells, Charles Verge, Dionne, Roy, Catellier, Montizambert et Belleau de Québec ; le Dr. A. B. Larocque, de Montréal ; le Dr. N. Lacerte, de Lévis ; l'hon. Dr. Blanchet, de Lévis ; l'hon. J. L. Beaudry, maire de Montréal, et MM. F. N. Boxer et J. A. U. Beaudry, de Montréal.

Le Dr. Martel, M.P.P., s'est chargé de présenter le bill devant la Chambre d'Assemblée.